

Essais sur la culture du  
mûrier blanc et du peuplier  
d'Italie , et les moyens les  
plus sûrs d'établir... en peu  
de temps [...]

Bolet, L.-Madel. Auteur du texte. Essais sur la culture du mûrier blanc et du peuplier d'Italie , et les moyens les plus sûrs d'établir... en peu de temps le commerce des soies. 1766.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

## CHAPITRE IX.

*Des Peupliers d'Italie.*

J'AI cru ne pouvoir mieux finir cet Ouvrage , qu'en faisant voir de quelle importance seroit pour la Province, la culture du Peuplier d'Italie , les avantages qu'elle en tireroit , & même le Gouvernement , & les moyens de rendre en peu de temps cet Arbre très-commun en Bourgogne.

On a de tout temps connu en France , trois espèces de Peupliers ; le Peuplier blanc , le Peuplier noir , & le Peuplier tremble , ou simplement Tremble.

Il y a deux espèces de Peupliers blancs , qui ne different entre eux que par la grandeur de leurs feuilles , qui sont dans l'une comme dans l'autre espèce , velues , blanches par dessous , & par dessus d'un verd brun : ces Peupliers croissent avec une grande vitesse dans les lieux marécageux & sur le bord des eaux.

Dans l'espace de trente ans , ils prennent une hauteur & une grosseur considé-

rables : ils croissent encore assez pessa-  
blement dans les terres un peu seches ,  
mais avec beaucoup moins de prompti-  
tude.

Le bois de ces Peupliers ne vaut gueres  
mieux que celui du Tilleul ; les Sculpteurs  
s'en servent de même ; on le débite en  
planches de différentes épaisseurs , qu'on  
emploient à couvert ; on en fait aussi  
quelquefois des brancards d'équipage. En-  
fin , quoiqu'il ne soit ni bien fort , ni de  
grande durée , on ne laisse pas que de  
s'en servir utilement à beaucoup de choses.

On reconnoît le Peuplier noir , à ce  
qu'il n'a pas la feüille blanche par des-  
sous ; la différence qu'on remarque dans  
la forme des feüilles , l'a fait diviser en  
plusieurs espèces , mais ce ne sont peut-  
être que des variétés. Ce Peuplier noir  
ne sauroit s'élever que dans les terres hu-  
mides ; dans les seches , il reste toujours  
bas ; son bois sert aux mêmes usages que  
celui du Peuplier blanc ; souvent on l'étête  
pour lui faire pousser beaucoup de jets  
que l'on coupe tous les ans ou tous les  
deux ans , pour servir d'échalats dans les

vignes , ou pour faire des fagots.

Le Peuplier-Tremble , a la feüille ronde & point dentelée , attachée à des queues longues & menues , ce qui fait que le moindre vent les agite , & c'est sans doute delà que lui est venu son nom. On croit en reconnoître deux espèces qui ne different entre elles que par la grandeur de leurs feüilles ; mais cette différence pourroit bien ne venir que de l'humidité ou de la secheresse du terrain dans lequel ils viennent ; l'on en trouve en effet sur les montagnes , comme dans les endroits bas les plus humides , & ces derniers viennent toujours beaucoup plus vîte , & ont la feüille beaucoup plus grande. Le bois du Tremble sert aux mêmes usages que celui des deux autres Peupliers , mais cependant il est beaucoup moins bon.

On a depuis peu d'années introduit en France trois autres espèces de Peupliers ; celui d'Italie ou de Lombardie , celui de la Caroline , & celui de la Virginie. Je ne parlerai pas de ces deux derniers , dont on n'a point encore reconnu de supériorité dans leur bois , sur la bonté de celui des nôtres ; mais le Peuplier d'Italie

a un si grand nombre d'excellentes qualités , qu'on ne peut trop le multiplier ; c'est le Peuplier par excellence , & c'est celui seul dont je me suis proposé de faire voir toute l'utilité & les grands avantages.

Le Peuplier d'Italie ou de Lombardie a l'écorce grise & unie , la feuille grande & d'un beau verd foncé ; il vient très-droit. Au contraire , le Peuplier noir auquel il ressemble le plus , a le défaut de venir volontiers tortu ; les branches du Peuplier noir sont pendantes , celles du Peuplier d'Italie se levent parallelement à la tige , ce qui lui donne une figure pyramidale. Une différence encore bien sensible entre ces deux Peupliers , c'est que le Peuplier noir , & même le Peuplier blanc , ont leurs feuilles de couleur tirante sur le rouge , quand elles sont jeunes , & que le Peuplier d'Italie les a très-vertes.

Cet Arbre vient sans soin & sans culture ; il demande une terre grasse & humide ; il se plaît sur le bord des rivieres & des ruisseaux , & même dans les terres dont on ne sauroit retirer aucun produit. En effet , c'est dans les marais qu'il croît

le mieux , & on ne sçait que trop , que pour les rendre propres à produire des grains , ou à faire de bons pâturages , il faut des dépenses prodigieuses , & quelquefois inutiles.

Celle qu'il faut faire pour l'y planter , est bien peu de chose ; il n'est question que de couper ces terres marécageuses par des fossés de quatre à cinq pieds de largeur , & trois de profondeur , éloignés d'une toise les uns des autres : c'est entre ces fossés , & à environ dix pieds de distance , qu'on les plante.

Le Peuplier d'Italie croît avec une vitesse presque incroyable ; les autres espèces de Peupliers à trente ans , ne sont ni si gros ni si élevés qu'il l'est à quinze. On en a vu qui à douze ans avoient plus de deux pieds de diamètre , & bien quatre-vingt pieds de hauteur ; enfin , c'est à quinze ans qu'il est en état d'être abattu , & alors il est pour le Propriétaire , un objet du plus grand produit. On prétend que trente arpens de ce bois , au bout de quinze ans , peuvent rendre aisément au Propriétaire , quatre-vingt à cent mille liv.

La prodigieuse rapidité avec laquelle

vient le Peuplier d'Italie, fait que nuls autres Arbres ne peuvent lui être comparés à cet égard. Ce n'est, par exemple, qu'au bout de cent cinquante ans qu'un Chêne planté dans un bon terrain, peut égaler un Peuplier d'Italie de quinze ans; ainsi on peut couper dix fois un Peuplier d'Italie pendant le temps qu'un Chêne mettra à acquérir la même grosseur.

Si tout le mérite de cet Arbre se borneroit seulement à la promptitude extraordinaire avec laquelle il vient, ce seroit peu de chose; mais son bois donne tout le prix à cette qualité; il est excellent, il se travaille avec une grande facilité; il est doux sous l'outil, & point noueux; il est également bon pour la menuiserie, la charpente & le charronnage; on en fait des tirans excellens, & d'une portée considérable, des traveaux & des planches de toutes sortes d'épaisseur; on en fait des brancards très-lians pour les équipages, & même des moyeux & des gentes pour les rouies; enfin, il est admirable pour la mâture des vaisseaux, & c'est particulièrement ce qui nous manque le plus en France, & que nous sommes obligés

de tirer à grands frais de l'Etranger.

De quelle ressource & de quel produit ne seroit pas cet Arbre pour la Province, où la rareté des bois à bâtir, ne se fait que trop sentir de plus en plus; & quel bien l'Etat n'en retireroit-il pas pour le service de la Marine? Il n'y a pas en Bourgogne de Seigneurs qui ne puissent en planter un grand nombre dans ses Terres, sur-tout dans les Pays bas, & qui ne puissent par ce moyen retirer un produit immense des terres marécageuses qu'il peut avoir, & dont il ne retire aujourd'hui aucun profit; il n'est même pas de Particulier qui ne puisse se trouver avoir quelque emplacement qui convienne à cet Arbre.

Je crois l'encouragement des plantations des Peupliers d'Italie, digne de l'attention de l'auguste Assemblée des Etats, toujours si disposée à saisir avec empressement tous les objets qui peuvent contribuer à l'accroissement des richesses de cette Province.

Pour peupler dans bien peu de temps la Province d'un nombre considérable de Peupliers d'Italie, il faudroit en établir une Pépiniere publique; la dépense en seroit très-peu considérable, attendu le

peu de culture qu'il leur faut , & la promptitude singuliere avec laquelle ils croissent.

Le Peuplier d'Italie ne se multiplie que de boutures ; dans l'espace de deux années, ces boutures forment des Arbres de dix à douze pieds de hauteur , & de huit à dix pouces de circonférence par le bas , ce qui est bien plus que suffisant pour pouvoir les planter à demeure , & les mettre hors de toute insulte du bétail.

Une pièce de terre grasse & humide , de la contenance de dix journaux , en y comprenant un fossé de dix pieds de largeur pour la fermer , & en y comprenant encore une allée de douze pieds de largeur , qui tourneroit tout autour , & qui seroit bordée de grands Peupliers pour y prendre les boutures , seroit plus que suffisante pour pouvoir distribuer tous les ans au moins quinze mille Peupliers , ce qui en peupleroit la Province dans l'espace de dix ans , de cent cinquante mille , sans compter ceux que chaque Particulier auroit pu élever de boutures ; elle se trouveroit presque tout d'un coup abondamment pourvue de bois de charpente , & l'on verroit bientôt nos rivieres

porter dans les Ports de la Méditerranée ,  
des mâtures pour la Marine Royale &  
la Marine marchande.

On diviseroit cette Pépiniere en deux  
parties égales , dont on en distribueroit  
tous les ans une au Public.

Le fossé qui entoureroit la Pépiniere ,  
seroit suffisant sans haies vives , pour la  
mettre hors de toute insulte , attendu  
qu'il pourroit être rempli d'eau , soit en  
en tirant d'une riviere voisine , soit enfin  
par la nature même du terrain.

Le même Directeur qui seroit chargé  
de la conduite des autres Pépinières , au-  
roit aussi sous sa direction , la Pépiniere  
des Peupliers.

Deux chambres bâties dans la Pépi-  
niere , ou tout proche , seroient suffisantes  
pour y loger un homme qui veilleroit à  
sa sûreté , & qui conduiroit les Ouvriers  
que le Directeur jugeroit à propos d'y  
employer pour sa culture.

Enfin , je suis très-assuré que les quinze  
mille Peupliers que l'on pourroit distri-  
buer tous les ans au Public dans cette  
Pépiniere , ne reviendroient tout au plus  
à la Province , qu'à un sol chacun , &

les avantages qu'elle en retireroit dans peu de temps, & même le Gouvernement, seroient inestimables. (a)

---

(a) En voici la preuve en portant même tout au plus haut. Je mets pour dix soitures de prés dans un fonds gras & humide, pour faire la Pépiniere, deux cent livres.

Pour les appointemens du Concierge ou Piqueur, deux cent livres.

Trois cent livres pour trois labours par an, le premier au Printemps, & pour planter les boutures; le second en Eté; & le troisiéme en Automne, en arrachant les Peupliers.

Ces trois sommes additionnées ensemble, font celle de sept cent livres. Il est aisé, par ce calcul, de voir que chacun des quinze mille Peupliers que l'on distribueroit tous les ans dans la Pépiniere, ne reviendroit pas à un sol à la Province.

Il est vrai que je ne fais point entrer en compte, ce qu'il en coûteroit pour enclore la Pépiniere, pour la construction du petit logement du Piqueur, pour l'achat des Peupliers que l'on planteroit autour pour y prendre des boutures, & de celles qu'il faudroit faire venir pour planter la moitié de la Pépiniere la premiere année; mais ces dépenses ne se font qu'une fois, & sont peu considérables.



De l'Imprimerie de D E F A Y, Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Université.

deu  
nt,

au  
un  
deux

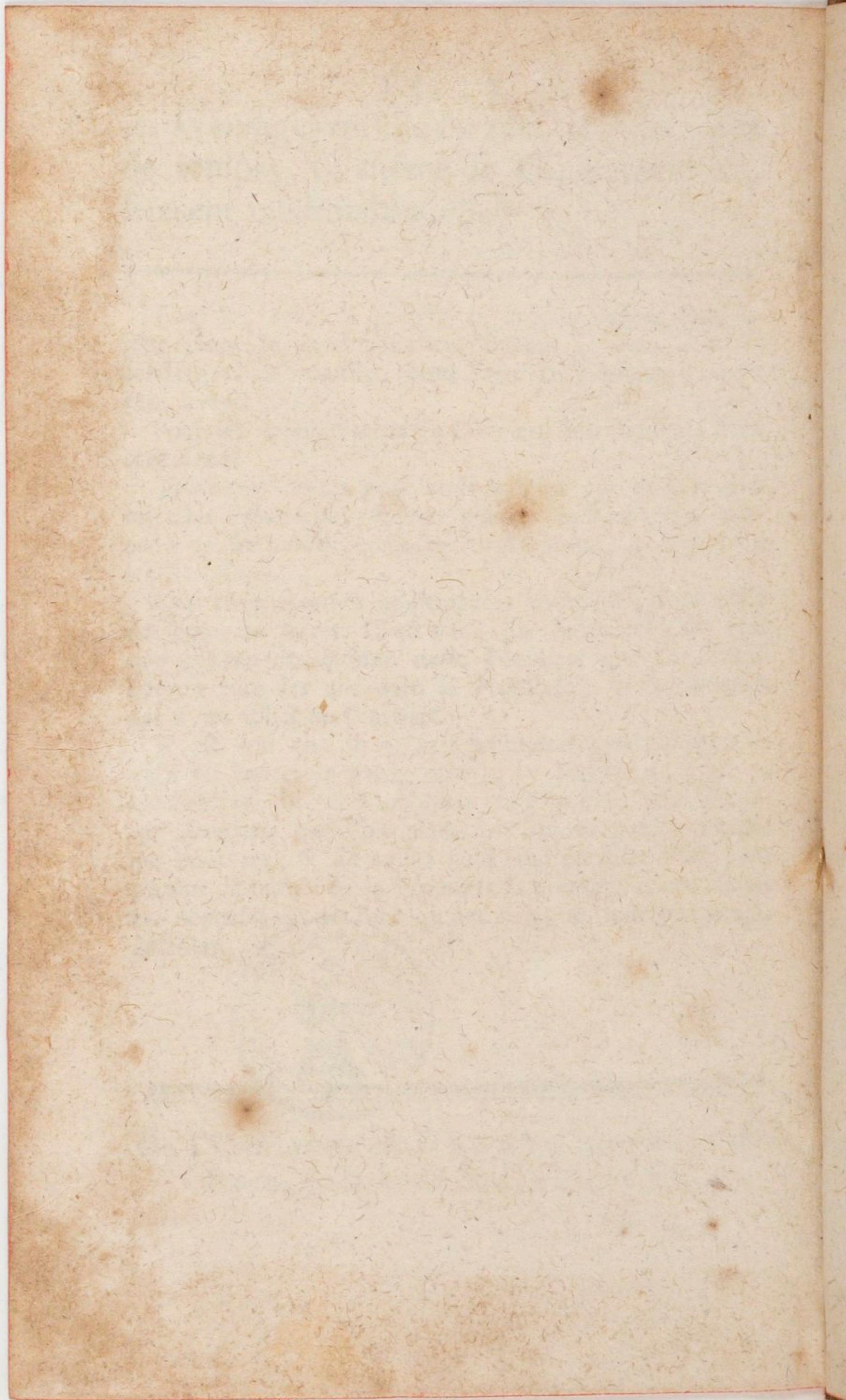
deux

pre-  
e se-  
chant

celle  
voir  
distri-  
droit

, ce  
ur la  
achat  
endre  
pour  
mais  
confi.

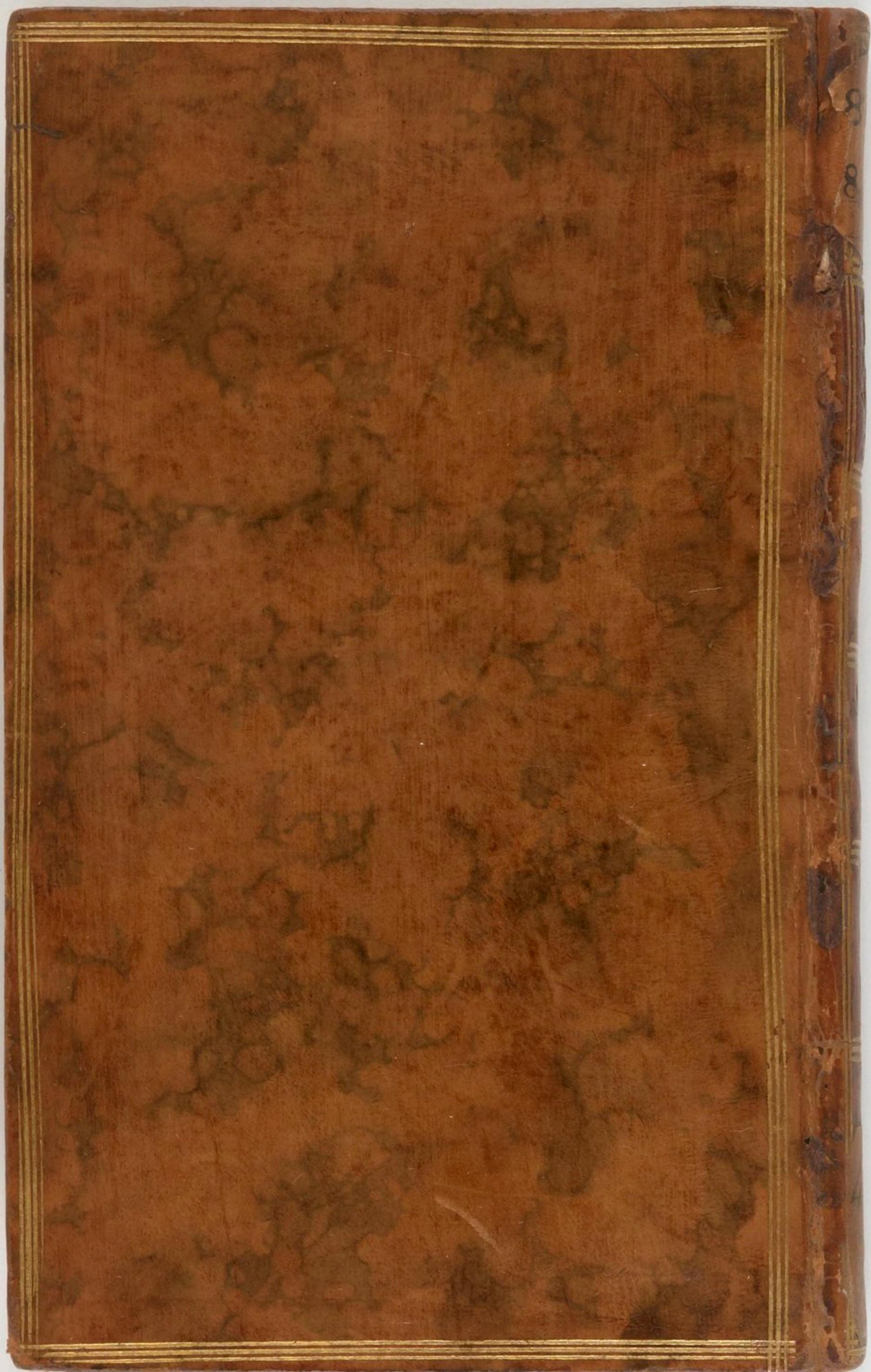
des











8° S

8,205

DISCO

S-L-

VIGN

3-P



4800

S u A